



SPORTS ET LOISIRS

TERRAINS DE CAMPING MUNICIPAUX

MESURES PROPOSÉES

- › Installez une signalisation comprenant notamment les heures d'ouverture, le code de conduite et les règlements (bruit, feu de joie, nombre de tentes maximum par terrain, visiteurs, animaux de compagnie, propreté, etc.).
- › Dressez la liste des bâtiments et des équipements et concevez un programme d'entretien pour chacun.
- › Prévoyez l'inspection et l'entretien régulier du terrain de camping pour en assurer la propreté et la sécurité. Consignez les preuves d'interventions dans un registre.
- › Planifiez les besoins en ressources humaines et assurez-vous que les employés soient formés en premiers soins.
- › Faites appel à un électricien certifié pour les travaux en électricité.
- › Engagez un agent de sécurité dans les moments les plus achalandés afin de surveiller votre propriété, maintenir l'ordre et vous protéger contre le feu, le vol et le vandalisme.
- › Faites signer un contrat à long terme à chaque locataire afin de bien définir les obligations et les droits de chaque partie. Exigez que le locataire possède une assurance adéquate pour ses biens.
- › Munissez-vous d'un plan de mesures d'urgence et effectuez des simulations afin que les employés connaissent les mesures à suivre.
- › Tenez un registre des accidents, des plaintes et de leurs suivis afin d'améliorer les services et ainsi maximiser la sécurité des visiteurs.
- › Assurez-vous d'aménager et d'entretenir toutes vos installations de sports ou de loisirs selon les normes en vigueur. Consultez [les guides d'aménagement des installations de loisirs de l'Association québécoise du loisir public](#) pour en savoir plus à ce sujet.

AVANTAGES

- › Réduire les risques de blessures corporelles pour les utilisateurs du terrain de camping.
- › Réduire les risques de dommage matériel sur le site.
- › Offrir au public des aménagements sécuritaires et de qualité.

RESSOURCES

- › Camping Québec, [Guide de gestion de l'exploitant de terrain de camping](#).
- › Association québécoise du loisir public, [Guides d'aménagement des installations de loisirs](#)